

***La Municipalité d'Ormont-Dessus
au Conseil communal***

Préavis municipal n 01-2026, relatif à la demande d'un crédit de CHF 175'000.00 pour les travaux d'assainissement de la chaufferie collective de l'Auberge de l'Ours, du Temple de Vers-L'Eglise et du Musée des Ormonts

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La chaudière de l'Auberge de l'Ours, installée en 1999, a été raccordée en 2004 aux deux autres bâtiments que sont le Musée des Ormonts et le Temple de Vers-l'Église.

Ces dernières années, plusieurs pannes ont été constatées, ce qui témoigne du vieillissement de l'installation et de l'augmentation des coûts de réparation.

2. Projet

Une étude ainsi que les calculs de faisabilité ont été réalisés par le bureau d'ingénieurs Alpes Technique Sàrl en vue de l'installation de deux chaudières à pellets à l'emplacement actuel, soit au rez-de-chaussée du Musée des Ormonts, côté Est, ainsi que de deux accumulateurs d'eau chaude. Le local de stockage des pellets sera aménagé au sous-sol du bâtiment. Les travaux d'adaptation nécessaires sont détaillés dans le présent préavis.

La pose de deux chaudières d'une puissance de 60 kW chacune est préconisée afin d'adapter la production d'énergie aux variations saisonnières et de permettre l'entretien annuel de l'une des installations sans interruption du circuit de chauffage. Par ailleurs, un raccordement complémentaire est prévu pour le chalet voisin du Gai-Logis, dont la Commune est copropriétaire pour moitié.

Dans le cadre de ce projet, des compteurs distincts seront installés afin d'assurer un suivi précis des consommations et une répartition équitable des charges.

Les travaux sanitaires comprendront notamment la mise en place des conduits de fumée, des installations de production et de distribution de chaleur, ainsi que l'aménagement du système de stockage des pellets.

S'agissant de la maçonnerie, les travaux d'aménagement du sous-sol seront confiés à une entreprise spécialisée. Les travaux de moindre importance, tels que le démontage des galandages intérieurs et la construction du silo à pellets, seront réalisés par la voirie communale.

Une subvention cantonale d'un montant estimé à CHF 43'200.- devrait en principe être octroyée par le Canton de Vaud dans le cadre de sa politique de promotion des énergies renouvelables dans les bâtiments. Cette aide viendrait en déduction du montant total présenté dans le préavis.

Les coûts des travaux et des chaudières sont les suivants :

Assainissement de la production de chaleur - 2 chaudières à pellets	CHF	141'069.35
Prestations techniques rapport QM	CHF	4'742.05
Travaux de maçonnerie pour l'aménagement des silos à pellets	CHF	14'398.90
Prestations Maître d'Ouvrage pour obtention subvention	CHF	918.85
Frais certificateur officiel du canton pour ouverture phase 1	CHF	1'500.00
Divers et imprévus	CHF	12'370.85
Montant total	CHF	175'000.00

3. Amortissement

La durée d'amortissement de l'ensemble des travaux d'assainissement proposés sera d'une durée de 30 ans.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

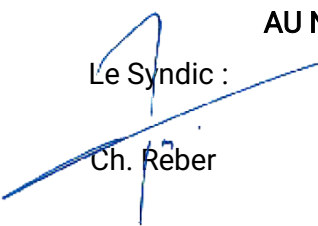
- Vu** Le préavis municipal n°01-2026, relatif à la demande d'un crédit de CHF 175'000.00 pour les travaux d'assainissement de la chaufferie collective de l'Auberge de l'Ours, du Temple de Vers-L'Eglise et du Musée des Ormonts ;
- Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étudier ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour de cette séance.

DÉCIDE

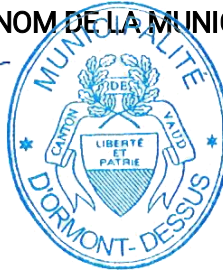
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 175'000.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale ou, au besoin, à contracter l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 février 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le Syndic :
Ch. Réber





Le Secrétaire municipal :
M. Roch

Annexe(s) : plan du projet d'assainissement de la production de chaleur

Délégation municipale : M. Dario Pernet, Municipal des bâtiments